



## Liste des Délibérations du Conseil Municipal Séance du lundi 17 Novembre 2025

N°	OBJET	VOTE
2025.53	Affaires Générales – Mise à jour du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS)	Adoption à l'unanimité
2025.54	Finances – Admission en Crédit éteinte de titre de recette	Adoption à l'unanimité
2025.55	Finances – Bons d'achats pour les concours Illuminations de Noël et Fleurissement	Adoption à l'unanimité
2025.56	Finances – Location de l'EMA à Monsieur et Madame SANCHEZ	Adoption à l'unanimité
2025.57	Finances – Ecole – Subvention classe de neige et projet danse	Adoption à l'unanimité
2025.58	Ressources Humaines – Comité des Œuvres Sociales Intercommunales (COSI) – Renouvellement de la convention d'objectifs pour les années 2025 à 2027	Adoption à l'unanimité
2025.59	Ressources Humaines – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – Adhésion à la convention de participation sur le risque « Santé » proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie	Adoption à l'unanimité
2025.60	Ressources Humaines – Recensement Population – Recrutement de 3 agents recenseurs	Adoption à l'unanimité
2025.61	Ressources Humaines – Recensement Population – Fixation de la rémunération des 3 agents recenseurs	Adoption à l'unanimité
2025.62	Travaux – Pôle de santé – Avenant n°3 du lot 02 charpente couverture zinguerie ossature bois	Adoption à l'unanimité
2025.63	Intercommunalité – Convention entre l'entente et l'association de foot Haute Combe de Savoie	Adoption à l'unanimité
2025.64	Intercommunalité – Convention entre l'entente et l'association des vétérans du Foot Haute Combe de Savoie	Adoption à l'unanimité
2025.65	Intercommunalité – Entente grésy sur Isère / Montailleur – Règlement intérieur et convention pour la location de la salle de réunion	Adoption à l'unanimité
2025.66	Intercommunalité – Entente grésy sur Isère / Montailleur – Tarifs 2026 pour la location de la salle de réunion	Adoption à l'unanimité

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de leur publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Liste affichée le 24/11/2025

Mise en ligne sur le site de la commune le

24/11/2025

Le secrétaire de Séance  
Madame Emmanuelle DUMOND

Le Maire  
Monsieur François GAUDIN

M



F